



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
Mesdames et Messieurs les Professeurs des Ecoles
S/C de Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale du Doubs, du Jura,
de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort

Besançon, le 3 février 2017

TRÈS SIGNALÉ

Objet : campagne d'admission à la retraite des personnels titulaires du premier degré – rentrée 2018

La réforme de la chaîne de gestion des pensions de la Fonction publique d'Etat a été initiée en 2009, en partenariat avec tous les ministères employeurs.

Cette réforme majeure s'appuie sur les dispositions de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites et est entrée progressivement en vigueur, sur le fondement de l'article R. 65 du code des pensions civiles et militaires de retraite (CPCMR) qui prévoit une automatisation de la liquidation des retraites à partir du Compte Individuel Retraite (CIR) des agents, confié au Service des Retraites de l'Etat (SRE).

Cette automatisation de la chaîne des pensions implique pour l'ensemble des administrations de l'Etat le transfert d'ici 2020 au SRE, devenu interlocuteur unique, de la responsabilité de la liquidation des pensions de tous leurs agents fonctionnaires, et par conséquent, une évolution du traitement des demandes d'admission à la retraite.

L'académie de Besançon entrera dans la nouvelle procédure d'admission à la retraite pilotée par le SRE pour tous les départs effectifs à compter du 1^{er} septembre 2018 à l'exception des départs au titre de l'invalidité, des pensions de réversion ou motivées par l'invalidité du conjoint, non concernés par le nouveau dispositif.

La présente note a pour objet de présenter en détail le contenu de cette nouvelle procédure au travers de deux fiches techniques :

- 1^{er} fiche technique : présentation de la nouvelle procédure de demande de retraite
- 2^e fiche technique : description chronologique de la nouvelle procédure

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information concernant la mise en œuvre de cette nouvelle procédure d'admission à la retraite afin de contribuer à la réussite de ce chantier interministériel.

Pour le Recteur et par délégation,
La Secrétaire Générale de l'Académie

Marie-Laure JEANNIN



Pièces jointes :

- fiches techniques
- notice d'information à afficher sur le panneau d'affichage à destination des personnels
- schéma sur le nouveau processus de départ à la retraite

Rectorat

Division des personnels
enseignants

Service des pensions
et de l'action sociale
(SPAS)

Référence
SPAS n°2016-2017/501
Dossier suivi par
M. Eric CHAPUIS
Téléphone
03 81 65 47 12
Fax
03 81 65 47 96
Mél.
ce.spas@ac-besancon.fr

10 Rue de la Convention
25030 Besançon
cedex